



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE CHARLEVOIX-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du mois d'avril 2010 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-septième jour d'avril deux mille dix (27/04/2010) à 19 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

Sont présents :

M. Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée
M. Albert Boulianne, maire de Baie-Sainte-Catherine
M. Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont
M. Raynald Godin, représentant de Saint-Aimé-des-Lacs
M^{me} Lise Lapointe, mairesse de La Malbaie
M. Jean-Claude Simard, maire de Notre-Dame-des-Monts
M. Sylvain Tremblay, maire de Saint-Siméon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Bernard Maltais, préfet et maire de Saint-Aimé-des-Lacs.

Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice du département de la sécurité publique, du greffe et du développement régional assistent également à la séance.

10-04-01

PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après une première séance de travail d'une durée de deux heures ayant eu lieu le 20 avril dernier où il fut question des sujets suivants : gestion des matières résiduelles (suivi divers); administration générale (Aéroport de Charlevoix : diffusion de l'émission RPM en direct de l'Aéroport; dérogation relative à la localisation du réservoir d'essence et couverture d'assurances, suivi; déneigement de la piste pour le Casino, suivi; évaluation foncière, situation de M. Claude Vanasse, suivi; entente de développement culturel et entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, annonce publique; TNO, dépôt du budget annuel 2010 du comité famille; projet « Diagnostic résidentiel Mieux consommer » Hydro-Québec/MRC/Fondation de l'hôpital de La Malbaie, suivi de la présence au Salon de Charlevoix; suivi divers); sécurité publique, greffe et développement régional (laboratoire rural « Conciliation famille-travail, travail atypique et milieu de vie rural », création d'une identité visuelle par une agence de communication graphique; lots intramunicipaux, projet de F. Couturier et J. Michaud sur le lot 454 ptie, cadastre de la paroisse de La Malbaie; règlement général sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (règlement omnibus), suivi; gestion des constats d'infraction, suivi de la rencontre du 14 avril 2010 avec M^e Luc Lavoie; suivi divers); aménagement du territoire (gestion des cours d'eau, demande de proposition à M^e Pierre Bellavance; lettre du MAMROT; protection du patrimoine; tableau des modifications demandées au schéma d'aménagement et de développement); et d'une seconde séance de travail d'une durée de deux heures et quart ayant eu lieu le 27 avril à 17 h, précédant le présent conseil, où il fut question des sujets suivants : administration générale (1^{re} partie) (bilan de santé de la MRC, présentation de M. Michel Côté); aménagement du territoire

(BAPE voie ferrée, information; entente en paysages, suivi; suivi dossiers divers); sécurité publique, greffe et développement régional (lots intramunicipaux: renouvellement de la convention de gestion territoriale; consultation publique, modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, invitation; programme Climat-municipalités, offre de services de HCN conseil; laboratoire rural : création d'une identité visuelle; lots intramunicipaux : suivi du projet lot 454 ptie « l'Antre du loup »); administration générale (2^e partie) et gestion des matières résiduelles (communautés rurales branchées, suivi; essais routiers à l'Aéroport de Charlevoix dans le cadre de l'émission RPM (canal V), autorisation ; découverte de l'assurance pollution sur les réservoirs d'essence à l'Aéroport de Charlevoix ; mandat à un consultant pour l'achat d'un bloc électrogène ; bilan de santé : point de vue du directeur général); l'ordre du jour est accepté sur proposition de monsieur Sylvain Tremblay, et ce, en prenant soin de laisser le varia ouvert.

10-04-02 **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2010**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mars 2010.

10-04-03 **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 8 AVRIL 2010**

Il est proposé par monsieur Albert Boulianne et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 8 avril 2010.

10-04-04 **ACCEPTATION DE DÉLÉGATIONS, NOMINATIONS, ADHÉSIONS, ACHATS, DÉBOURSÉS TRIMESTRIELS, COMPTES À PAYER ET DÉPLACEMENTS POUR LES MOIS DE MARS ET AVRIL 2010**

Il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, ce qui suit :

- Accepter les comptes à payer des mois de mars et avril 2010;
- Accepter les déplacements à payer des mois de mars et avril 2010;
- Acheter un ordinateur pour le poste de travail de M^{me} Josée Asselin au département d'évaluation;
- Acheter une chaise sur roulettes pour le poste de travail de M^{me} Denise Simard au département d'administration générale;
- Acheter une armoire de rangement pour le matériel et les documents de référence en informatique;
- Acheter 1 billet golf et 1 billet pour le souper du tournoi de golf de l'organisme Mains de l'espoir, samedi le 26 juin 2010 au Club de golf Murray Bay, pour un montant total de 95 \$ (pour le golf, la voiturette et le repas) et y déléguer le préfet;
- Acheter 2 billets golf et 4 billets pour le souper du tournoi de golf de la Fondation du Centre hospitalier St-Joseph de La Malbaie inc., vendredi le 11 juin 2010 au Club de golf du Fairmont Manoir Richelieu, pour un montant total de 430 \$ (350 \$ (2 x 175 \$) pour le golf et les repas, ainsi que 80 \$ (2 x 40 \$) pour le repas des conjointes) et y déléguer le préfet et le préfet suppléant;
- Acheter un logiciel de traitement des données qualitatives (N-VIVO) pour le projet de laboratoire rural, au montant d'environ 1 200 \$ plus les taxes, plus la formation associée à ce logiciel;

- Déléguer M^{me} France Lavoie au congrès de l'AARQ les 28, 29 et 30 avril 2010 à Québec, pour un montant de 375 \$;
- Contribuer financièrement pour un montant de 1 603 \$ à la Véloroute des cols du fjord (contribution annuelle);
- Acheter une visibilité promotionnelle au coût de 300 \$ pour le Rendez-vous de la montagne de Charlevoix le 21 août 2010;
- Acheter le manuel de lutte contre l'incendie et d'intervention en matières dangereuses, au montant de 90 \$ plus les taxes;
- Accepter les déboursés trimestriels de la MRC au 31 mars 2010;
- Accepter les déboursés trimestriels du TNO au 31 mars 2010;
- Acheter une remorque pour les équipements de sécurité au LET au montant approximatif de 2 000 \$.

10-04-05 OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer un contrat d'entretien ménager pour les locaux de la Sûreté du Québec à l'Atelier Martin-Pêcheur du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, et ce, pour une somme mensuelle de 1 354,60 \$, taxes incluses.

c. c. M^{me} Nicole Tremblay, Atelier Martin-Pêcheur inc.

10-04-06 PROJET DE PARC URBAIN À SAGARD, OCTROI D'UN MANDAT À UN ARPENTEUR

CONSIDÉRANT la désuétude du parc de jeux actuel situé sur le terrain du centre communautaire de Sagard, le rendant non sécuritaire;

CONSIDÉRANT que ce parc est fréquenté par des enfants;

CONSIDÉRANT les actions concernant Sagard-Lac Deschênes à l'intérieur de la politique familiale de la MRC, dont celle d'augmenter la quantité d'infrastructures destinées aux enfants d'âge primaire;

CONSIDÉRANT le mandat que souhaite octroyer la MRC à M. Normand Desgagnés architecte pour l'élaboration d'un concept d'aménagement de parc urbain à l'emplacement du parc actuel;

CONSIDÉRANT que pour élaborer son concept, l'architecte a besoin d'un plan sur lequel sont localisés le centre communautaire adjacent, la patinoire ainsi que le bâtiment servant à la maison des jeunes;

CONSIDÉRANT qu'après vérification auprès du comité des loisirs, propriétaire du terrain visé par le projet, un tel plan n'existe pas;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un arpenteur pour produire un tel plan;

CONSIDÉRANT l'autorisation reçue de monsieur Lucien Tremblay, au nom du comité des loisirs, de mandater un arpenteur pour procéder à la localisation des bâtiments et infrastructures situés sur le terrain du centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de mandater monsieur Sylvain-Marc Bélanger arpenteur, afin qu'il produise un plan topographique du terrain portant le matricule 3926-39-5090, lequel servira à la réalisation, par un architecte, d'un concept d'aménagement de parc urbain à Sagard-Lac Deschênes.

10-04-07 SAGARD-LAC DESCHÊNES, VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2010 AUX COMITÉS

Il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, de verser les subventions 2010 aux différents comités, et ce, de la manière suivante :

Comité des Citoyens	
✓ Fonctionnement	15 000 \$
✓ Projet plage	10 000 \$
Comité des Loisirs	
✓ Fonctionnement	5 000 \$
Comité de l'Age d'Or	1 000 \$
Comité Paroissial Pastoral	1 000 \$
Comité St-Vincent-de-Paul	1 000 \$
Comité de la Famille	
✓ Fonctionnement	10 000 \$
✓ Aménagement terrain multifonctions	30 000 \$

c. c. M^{me} Mélissa Ouellet, adjointe administrative, MRC de Charlevoix-Est

10-04-08 ORGANISATION DES SERVICES D'URGENCE SUR LES TNO, OCTROI D'UN MANDAT AU PROCUREUR DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, d'octroyer un mandat au procureur de la MRC de Charlevoix-Est, M^e Pierre Bellavance de la firme Heenan Blaikie, pour supporter l'organisation des services d'urgence sur les TNO.

c. c. M^e Pierre Bellavance, firme Heenan Blaikie

10-04-09 DEMANDE DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT VC-383-10-3 DE LA VILLE DE CLERMONT

CONSIDÉRANT l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT le *Règlement n° VC-383-10-3*, modifiant certaines dispositions du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Clermont n° VC-383-01*, adopté en deuxième lecture, par le conseil de la Ville de Clermont lors de la séance ordinaire du 12 avril 2010;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'avère conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Claude Simard et résolu unanimement, de déclarer conforme le Règlement n° C-383-10-3 de la Ville de Clermont, aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Charlevoix-Est et de lui délivrer un certificat de conformité.

c. c. Ville de Clermont

10-04-10 DEMANDE DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 125 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

CONSIDÉRANT l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT le *Règlement n° 125* modifiant le *Règlement de zonage n° 180* et le *Règlement relatif aux permis et certificats*, à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction de l'ancienne municipalité de Saint-Siméon village n° 179, adopté en troisième lecture par le conseil de la municipalité de Saint-Siméon lors de la séance ordinaire du 6 avril 2010;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'avère conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Albert Boulianne et résolu unanimement, de déclarer conforme le *Règlement n° 125* de la municipalité de Saint-Siméon aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Charlevoix-Est et de lui délivrer un certificat de conformité.

c. c. Municipalité de Saint-Siméon

10-04-11 **MANDAT À M^e PIERRE BELLAVANCE QUANT À L'OBLIGATION DE LA MRC FACE À LA GESTION DES COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT le récent procès impliquant la MRC de Charlevoix-Est relativement à une inondation à Port-au-Persil;

CONSIDÉRANT le peu de jurisprudence concernant l'application des articles 103 à 110 relatifs aux cours d'eau et aux lacs de la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer à M^e Pierre Bellavance un mandat visant à élaborer une procédure de gestion des cours d'eau, afin de rencontrer ses obligations légales quant à la gestion des cours d'eau sur son territoire.

10-04-12 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 195-04-10**

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est a, dans son *Règlement de contrôle intérimaire numéro 122-04-02* concernant l'aménagement des terrains de camping sur les terres du domaine de l'État, identifié des sites pour de futurs terrains de camping sur ZEC;

CONSIDÉRANT qu'il peut s'ajouter des sites que la MRC n'a pas envisagés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement d'adopter le *Règlement n° 195-04-10* modifiant le *Règlement de contrôle intérimaire numéro 122-04-02* concernant l'aménagement des terrains de camping sur les terres du domaine de l'État du territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

(Le RCI a été modifié successivement par les règlements: 126-08-02, 143-04-04 et 165-05-07)

Article 1 - Titre du règlement

Le règlement porte le titre de: *Règlement n° 195-04-10* modifiant le *Règlement de contrôle intérimaire numéro 122-04-02* concernant l'aménagement des terrains de camping sur les terres du domaine de l'État du territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

Article 2 - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

Article 3 - But du règlement

Le règlement a pour but de permettre l'implantation de terrains de camping sur des emplacements qui ne sont pas encore déterminés.

Article 4 - Modification de l'article 4.1 Champ d'application

L'article 4.1 Champ d'application est modifié en y ajoutant comme dernier paragraphe:

Tout autre emplacement, défini par bail entre le gestionnaire de ZEC et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, pourra faire l'objet d'un camping.

Article 5 - Entrée en vigueur

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

c. c. M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

10-04-13 **RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RÈGLEMENT OMNIBUS), AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par madame Lise Lapointe, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé, pour adoption, un règlement général sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (règlement omnibus).

10-04-14 **TRAITEMENT DES CONSTATS D'INFRACTION**

Il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, de nommer madame Denise Simard à titre d'employée désignée auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour la transmission d'informations.

10-04-15 **TRANSFERT BUDGÉTAIRE POUR LE RÉSERVOIR DE DIÉSEL AU LET**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de transférer la somme de 30 000 \$ du poste opération LET entretien et réparations compacteur et chargeuse vers les dépenses d'investissement pour le réservoir de diesel.

10-04-16 **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION POUR L'ÉLABORATION DE LA PROCÉDURE D'ENTRÉE EN ESPACES CLOS ET LE CADENASSAGE AU LET**

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Simard et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services de la Mutuelle de prévention pour l'élaboration de la procédure d'entrée en espaces clos et le cadénassage au LET d'une somme de 2 000 \$ plus taxes, payable à même le budget du LET au poste consultants LET.

10-04-17 **PAIEMENT DES TRAVAUX DE NIVELAGE ET DE GRAVELAGE SUR LE CHEMIN SNIGOLE**

Il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, de procéder au paiement des travaux de nivelage et de gravelage sur le chemin Snigole et au paiement des mois d'octobre et de novembre retenu sur le contrat d'opération du LES à Aurel Harvey & fils en contrepartie de la réalisation des travaux sur le chemin Snigole.

Il est également résolu de procéder à des travaux supplémentaires sur le chemin Snigole.

10-04-18 **DEMANDE D'OFFRES DE SERVICES ET AUTORISATION À DONNER LES CONTRATS À OASIS COMMUNICATION ET À IMPRIMERIE CHARLEVOIX**

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, d'accepter la demande d'offres de services et l'autorisation à donner les contrats à OASIS communication et à Imprimerie Charlevoix pour la mise à jour du site jereduismesdechets.com, la conception d'un bottin vert et l'impression du bottin en lien avec l'implantation des trois écocentres.

10-04-19 **ACHAT D'UN CONTENEUR MARITIME POUR L'ÉCOCENTRE DE LA MALBAIE À DURABAC**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement de procéder à l'achat d'un conteneur maritime pour l'écocentre de La Malbaie à Durabac au coût approximatif de 4 000 \$ payable à même le budget des écocentres.

10-04-20 **AUTORISATION DE RÉALISER UN APPEL D'OFFRES POUR LE TRANSPORT DES CONTENEURS ROLL-OFF**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'autoriser la réalisation de l'appel d'offres pour le transport des conteneurs Roll-Off entre les trois écocentres et le LET pour une période de deux ans.

10-04-21 **AUTORISATION DE RÉALISER LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE CÔTE SITUÉE SUR LE CHEMIN SNIGOLE**

Il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, d'autoriser la réalisation des travaux de réfection d'une côte située sur le chemin Snigole en utilisant 18 heures de pelle mécanique offertes gratuitement par monsieur Tony Harvey et en utilisant les services d'artisans pour le camionnage et de Bulldozer payable à même le budget d'entretien du chemin Snigole, et ce, conditionnellement à l'autorisation de la Ville de Clermont.

c. c. M^{me} Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

10-04-22 **AUTORISATION D'EFFECTUER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOCENTRE DE CLERMONT**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer en régie interne les travaux de construction de l'écocentre de Clermont selon les plans de Consultants Enviroconseil.

10-04-23 **ESSAIS ROUTIERS À L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX**

Il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, d'autoriser la tenue d'essais routiers à l'Aéroport de Charlevoix dans le cadre de l'émission RPM (canal V) à raison de 4 jours par mois, et ce, pour les mois de mai, juin, juillet et septembre 2010.

c.c. M^{me} Johanne Carrier, productrice déléguée de l'équipe de Productions RPM

10-04-24 LABORATOIRE RURAL, OCTROI D'UN MANDAT À UNE AGENCE DE COMMUNICATION GRAPHIQUE

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'octroyer un mandat à l'agence Paquin Design Graphique inc. pour la création d'une identité visuelle (logo + signature) pour le laboratoire rural.

10-04-25 LOTS INTRAMUNICIPAUX, RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE

CONSIDÉRANT la convention de gestion territoriale (CGT) intervenue entre la MRC de Charlevoix-Est et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) le 13 juillet 2000 et renouvelée le 24 avril 2008;

CONSIDÉRANT que la CGT renouvelée vient à échéance le 13 juillet 2010;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler ladite CGT pour une période de 10 ans, en y intégrant les nouveaux éléments introduits par le MRNF, dont d'une part, la préparation d'un plan d'aménagement forestier et, d'autre part, l'application, s'il y a lieu, sur le territoire dont la gestion est déléguée, du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes, approuvé par le décret n°928-2005 du 12 octobre 2005, modifié par le décret n° 647-2007 du 7 août 2007 et modifié par le décret n°1177-2009 du 11 novembre 2009 et ses modifications, selon les modalités qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT que l'application du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes par la MRC dans le cadre de la convention de gestion territoriale ne change en rien la position de la MRC quant à l'implantation d'éoliennes sur son territoire et que le RCI relatif à l'éolien adopté par le conseil des maires demeure toujours en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de renouveler la convention de gestion territoriale avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, pour une période de 10 ans, et de déléguer le préfet de la MRC, monsieur Bernard Maltais, à signer ladite convention.

c. c. M. Serge Lachance, ministère des Ressources naturelles et de la Faune

10-04-26 LOTS INTRAMUNICIPAUX, OCTROI D'UN BAIL ET D'UN DROIT DE PASSAGE SUR LE LOT 454 PARTIE

CONSIDÉRANT le projet de centre récréotouristique « L'Antre du Loup » déposé à la MRC et concernant le lot 454 partie en territoire public intramunicipal;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur de la planification d'aménagement intégré et de gestion du territoire public de la MRC, le lot 454 partie porte l'affectation récréative, permettant entre autres la récréation extensive et bâtiments connexes;

CONSIDÉRANT que le projet déposé cadre avec l'affectation récréative ;

CONSIDÉRANT que le lot visé par le projet est adjacent au territoire de la ZEC Lac-au-Sable;

CONSIDÉRANT la présence possible d'un ravage d'originaux à proximité de l'endroit où pourrait se situer le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Claude Simard et résolu unanimement, de procéder à l'émission d'un bail et d'un droit de passage pour le projet « L'Antre du Loup » sur le lot 454 partie, et ce, conditionnellement à un avis favorable de la ZEC Lac-au-Sable et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (suite à la consultation des autochtones).

Il est également résolu de déléguer le préfet de la MRC, monsieur Bernard Maltais, et le directeur général de la MRC, monsieur Pierre Girard, à signer le bail dès la réception d'un avis favorable de la ZEC Lac-au-Sable et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

10-04-27

TNO: ANNULATION DE TAXES

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de procéder à l'annulation de taxes pour les matricules suivants :

1006 29 3508 au coût de 33,17 \$

1106 06 5416 au coût de 65,69 \$

1106 26 1945 au coût de 41,39 \$

1106 81 1822 au coût de 38,81 \$

10-04-28

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, MODIFICATION DU RÈGLEMENT #192-12-09

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de procéder à la modification de l'article 3 du Règlement #192-12-09 concernant la création d'une réserve financière pour les dépenses de gestion postfermeture du lieu d'enfouissement technique de la MRC de Charlevoix-Est afin d'y remplacer au premier paragraphe l'expression « (...) à compter de l'exercice financier 2009 » par l'expression « (...) à compter de l'exercice financier 2010 ».

c. c. M. Mathieu Samson, Ministère des Affaires municipales

M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

10-04-29

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR L'INSTALLATION DE FILET DE RÉTENTION DES PAPIERS AU LET

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de procéder à un appel d'offres pour l'installation de filet de rétention des papiers au LET.

10-04-30

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR LA DIFFUSION DE DONNÉES NUMÉRIQUES

Il est proposé par monsieur Albert Boulianne et résolu unanimement, de procéder à la signature de l'entente avec les arpenteurs, messieurs Stéphane Brisson et Sylvain-Marc Bélanger, pour la diffusion de données numériques relatives aux zones de mouvement de terrain ainsi qu'aux zones inondables et de déléguer le directeur général pour la signature de ladite entente.

10-04-31 MOBILISATION DE LA FQM POUR LE FINANCEMENT DE LA COLLECTE SELECTIVE

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de mobiliser la Fédération québécoise des municipalités pour le financement de la collecte sélective en regard du respect de l'engagement gouvernemental pour une compensation financière correspondant à 100 % des coûts réels pour les services de collecte sélective municipale, et ce, dès 2010.

c. c. Monsieur Denis Bergeron, Fédération Québécoise des municipalités

10-04-32 AÉROPORT DE CHARLEVOIX, OFFRE DE SERVICES POUR GROUPE ELECTROGENE

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Simard et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services de Gestion Aérotech pour la mise en place d'un groupe électrogène à l'Aéroport de Charlevoix pour un montant de 6 000 \$ plus les taxes.

c.c. M. Roch Laflamme, Gestion Aérotech
M. André Tremblay, Aéroport de Charlevoix, MRC de Charlevoix-Est

10-04-33 AÉROPORT DE CHARLEVOIX, RELOCALISATION DU RÉSERVOIR HORS-SOL

Il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, d'octroyer un mandat, à M^e Pierre Bellavance de la firme Heenan Blaikie, afin d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'entrepreneur et/ou du consultant externe pour obtenir la conformité relativement à la relocalisation du réservoir hors-sol situé à l'Aéroport de Charlevoix, et ce, selon la réglementation de la Régie des bâtiments du Québec, sinon de relocaliser le réservoir conformément à la réglementation en vigueur, et ce, aux frais de l'entrepreneur et/ou du consultant externe.

c. c. M^e Pierre Bellavance, firme Heenan Blaikie

10-04-34 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Il est proposé par M. Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Charlevoix-Est, une demande de certificat d'autorisation, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP), relativement à la conformité pour fin de recouvrement du sable de la chaudière à lit fluidisé d'Abitibi Bowater et des tamis de Véolia.

c. c. M^{me} Diane Harvey, LET de la MRC de Charlevoix-Est

10-04-35 PROBLÉMATIQUE DE L'ÉQUILIBRATION DES RÔLES D'ÉVALUATION DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT QUE les citoyens des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est subissent d'importantes augmentations de leur valeur foncière ;

CONSIDÉRANT QUE cette majoration du compte de taxes risque de rendre plusieurs citoyens dans une situation financière difficile, voire même précaire ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est conscient de cette problématique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, que la MRC de Charlevoix-Est demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, d'analyser la Loi sur la fiscalité afin d'élaborer des mécanismes pouvant atténuer de tels impacts dévastateurs sur le compte de taxes des citoyens aux prises avec une telle problématique.

c. c. M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

M^{me} Pauline Marois, députée de Charlevoix à l'Assemblée nationale

M. Bernard Généreux, président, Fédération québécoise des municipalités

Municipalités de la MRC

10-04-36

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de procéder à la levée de la séance à 20 h 5.

Bernard Maltais
Préfet

Pierre Girard
Directeur général
et secrétaire-trésorier